

LES GRANDES CULTURES

en Normandie

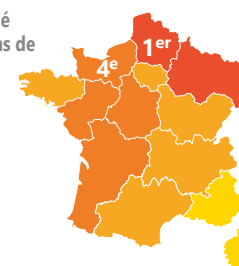
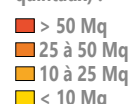
12

AUX PORTES DES GRANDS BASSINS CÉRÉALIERS FRANÇAIS

Les grandes cultures sculptent le paysage de la Normandie. 62 % de la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations agricoles normandes leur sont consacrées, ce qui représente 1,28 million d'hectares, dont plus de 638 000 hectares pour les céréales en 2022.

Trois zones sont plus spécialement orientées vers les grandes cultures : la Plaine de Caen-Falaise-Argentan dans le Calvados et l'Orne, le Pays de Caux en Seine-Maritime, les plateaux du Neubourg et d'Évreux dans l'Eure.

Production totale de blé tendre en 2020 (millions de quintaux) :



Production en milliers de tonnes	Production Normandie 2022	Part Normandie dans production française
Céréales	5 305	9 %
<i>dont blé tendre</i>	3 226	12 %
Oléagineux	361	8 %
Protéagineux	64	8 %
Betteraves sucrières	2 669	8 %
Lin textile	410	61 %
Pommes de terre	703	9 %
Total	12 738	-

Agreste - SAA



UNE FORTE SPÉCIALISATION SUR LE BLÉ

La Normandie se distingue des autres régions françaises par une forte proportion de blé tendre dans l'assolement : 47 % des surfaces consacrées aux cultures de vente sont en blé contre 34 % en moyenne nationale, en 2022. Une partie non négligeable des surfaces en blé se situe en zone d'élevage, où cette culture

s'est développée suite à l'instauration des quotas laitiers. Elle y représente souvent la seule culture de vente. La Normandie produit essentiellement du blé destiné à l'exportation et à la consommation animale. La collecte régionale se répartit entre les collecteurs privés et les coopératives.

© AdobeStock

Répartition des surfaces Grandes cultures en Normandie en 2022

	Normandie	Manche	Orne	Calvados	Seine-Maritime	Eure
Céréales	70 %	7 %	13 %	13 %	16 %	20 %
Oléagineux	14 %	0 %	3 %	3 %	3 %	6 %
Lin textile	8 %	0 %	0 %	1 %	4 %	3 %
Betteraves sucrières	3 %	0 %	0 %	0 %	2 %	1 %
Pommes de terre	2 %	0 %	0 %	0 %	2 %	1 %
Protéagineux	2 %	0 %	0 %	1 %	0 %	1 %
Total	99 %	7 %	16 %	18 %	27 %	32 %

SSP, Agreste, SAA 2022

DES RENDEMENTS SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les conditions pédoclimatiques locales assurent de bons rendements, généralement supérieurs à la moyenne nationale.

Rendements en quintaux par hectares	Normandie		France	
	2022	Écart à la moyenne 2015-2021 (q/ha)	2022	Écart à la moyenne 2015-2021 (q/ha)
Blé tendre	79	+ 8	71	+ 1
Orge	71	+ 6	63	- 2
Avoine	57	- 6	45	- 5
Triticale	55	+ 6	50	- 2
Colza	35	+ 6	33	+ 4
Pois protéagineux	36	/	32	- 2
Betteraves sucrières	900	- 25	833	- 47
Lin textile	55	- 11	63	- 12
Pommes de terre de consommation	356	- 60	420	- 35

Agreste - SAA



ROUEN, 1^{er} PORT OUEST-EUROPÉEN EXPORTATEUR DE CÉRÉALES

Premier pays producteur de céréales de l'Union européenne devant l'Allemagne, la France a produit en 2022, 60 millions de tonnes de céréales, dont 33,7 millions de tonnes de blé tendre (1^{re} céréale produite en France). La France est un acteur majeur du marché international des céréales. La Normandie est la région française la mieux située pour exporter du fait de la proximité géographique des ports de Rouen et de Caen. C'est donc logiquement que les organismes collecteurs de la région adaptent leur stratégie à ce débouché.

Le port de Rouen, comme d'autres grands ports européens, présente la spécificité de recevoir les navires à l'intérieur des terres. D'importants travaux y sont réalisés : approfondissement du chenal en augmentant le tirant d'eau pour permettre d'accueillir de plus gros navires, développement d'une desserte multimodale de ses terminaux. Le port de Caen, a une activité de proximité très orientée vers le Royaume-Uni et pour un volume de 0,27 millions de tonnes.

7,7 millions de tonnes de céréales ont été exportées lors de la campagne 2021-2022 depuis le port de Rouen (contre 7,3 millions en moyenne par an lors des 10 précédentes campagnes). Cela fait de Rouen le 1^{er} port céréalier ouest-européen. Les destinations du port de Rouen sont : la Chine, le Maroc, l'Algérie et l'Afrique de l'Ouest confirmant la place de leader du port normand avec plus de 50 % des exportations maritimes françaises toutes céréales confondues.



EN AVAL DE LA FILIÈRE

L'industrie des aliments du bétail est surtout développée dans une région comme la Bretagne qui, avec ses élevages hors-sol, est grande consommatrice d'aliments composés. Une partie des pois protéagineux récoltés en Normandie y trouve d'ailleurs son débouché. Quelques entreprises normandes fabriquent les quantités nécessaires à l'élevage régional. Les céréales normandes sont exportées ou trouvent leurs débouchés dans des régions limitrophes. La meunerie n'est donc pas un secteur très important dans la région. Les meuniers ont certaines contraintes qualitatives qui les obligent à s'approvisionner à l'extérieur de la région. En Normandie, on dénombre moins d'une vingtaine de moulins en activité. En aval de la filière, la région compte une vingtaine d'établissements spécialisés dans la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et une dizaine spécialisée dans le secteur de la biscoterie, biscuiterie et pâtisserie de conservation.

LA FILIÈRE DES POMMES DE TERRE EN NORMANDIE

Avec près de 8 % de la production nationale de pommes de terre de consommation (491 400 tonnes), la Normandie est, en 2022, la 4^e région productrice, derrière les Hauts de France (61 %), le Grand-Est (12 %) et le Centre Val de Loire (10 %). L'essentiel de la production normande est situé en Seine-Maritime (72 %) mais la pomme de terre est également produite dans l'Eure, le Calvados, la Manche et l'Orne (par ordre décroissant de production), c'est-à-dire à proximité des unités de transformation agroalimentaires normandes ou picardes. En 2022, près de 13 800 hectares sont consacrés à la pomme de terre de consommation en Normandie. Avec 23 % de la production nationale de plants de pommes de terre, la Normandie est la 3^e région française, derrière la Bretagne et les Hauts de France (avec respectivement 26 % et 43 % de la production nationale en 2022). Pour ce marché, les agriculteurs normands ont produit, en 2022, plus de 166 000 tonnes de plants certifiés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- un hectare de blé tendre (soit 5,5 tonnes de farine) permet de fabriquer 25 000 baguettes de 250 grammes ou 900 000 biscuits petit-beurre,
- un hectare de blé dur permet de fabriquer 3 850 kg de pâtes (pour fabriquer 1 kg de pâtes, il faut 1,3 à 1,5 kg de blé dur),
- un hectare d'orge de brasserie permet de produire 35 000 litres de bière,
- un hectare de maïs permet de fabriquer 5 tonnes de pop corn,
- un hectare de céréales permet de produire 10 tonnes de plastiques biodégradables,
- un hectare de céréales permet de produire 3 000 litres d'éthanol et 2,8 tonnes de drèches.

Lors de la campagne 2020-2021, près de 27 millions de tonnes de céréales françaises ont été exportées pour une valeur de 6,7 milliards €, ce qui représente en valeur, la vente de 88 Airbus A320.

Sources : Intercéréales



- La filière des céréales bio en Normandie, c'est 886 exploitations pour une surface certifiée de 18 475 ha.
- La filière des oléagineux bio en Normandie, c'est 156 exploitations pour une surface certifiée de 1 424 ha.
- La filière des protéagineux bio en Normandie, c'est 163 exploitations pour une surface certifiée de 1 671 ha.
- La filière des légumes secs bio en Normandie, c'est 63 exploitations pour une production certifiée de 367 ha.

LA FILIÈRE SUCRIÈRE EN NORMANDIE

Près d'une quarantaine de départements de la métropole cultivent des betteraves mais la production nationale de betteraves sucrières se situe essentiellement dans la moitié nord du pays, plus particulièrement dans la région Hauts-de-France (49 %) et la région Grand Est (26 %). Afin de conserver toute leur richesse en sucre, les plantes doivent être transformées rapidement et le temps de stockage réduit, c'est pourquoi les cultures de betteraves sont généralement groupées dans la zone d'approvisionnement d'une sucrerie (32 km en moyenne) avec laquelle les planteurs sont liés par contrat.

La production de sucre représente la première utilisation de la betterave. Ce sucre est principalement destiné à l'alimentation, soit pour une utilisation directe, soit pour des utilisations

indirectes : IAA, restauration... Il est également utilisé pour des applications non alimentaires, comme dans l'industrie chimique ou pharmaceutique. L'alcool d'origine betteravière est utilisé pour des applications alimentaires (boissons, vinaigre) et non alimentaires (parfumerie, chimie, pharmacie, biocarburants). Jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et la fermeture de la sucrerie de Cagny dans le Calvados, la production normande de betteraves sucrières se répartissait dans 4 des 5 départements normands (à l'exception de la Manche). Désormais, la production se concentre sur les départements de l'est normand : Seine-Maritime et Eure, chacun ayant une sucrerie présente sur son territoire ; appartenant respectivement au groupe Cristal Union et à la société Saint Louis Sucre, deux des trois principaux groupes sucriers français.

La Normandie est la 3^e région française productrice de betteraves sucrières avec 2,7 millions de tonnes en 2022 (soit 8 % de la production nationale). En 2022, plus de 30 500 ha sont consacrés à la production de betteraves sucrières en Normandie. La filière régionale a connu ces dernières années de fortes variations de production : d'une hausse comme partout ailleurs en Europe à la fin des quotas à une baisse engendrée par la fermeture de la sucrerie calvadosienne de Cagny, dans un contexte de marché fortement perturbé.

Chiffres clés

- **Chiffre d'affaires des grandes cultures en Normandie - céréales, oléoprotéagineux et plantes industrielles (lin, betteraves, pommes de terre) - estimé à environ 2 013 millions d'euros par an en moyenne entre 2017 et 2021, soit 46 % du produit agricole régional (hors aides, services exclus, autoconsommation exclue).**
- **912 565 ha de grandes cultures en Normandie.**
- **443 620 hectares de blé en Normandie avec 139 140ha dans l'Eure, 112 730 ha dans la Seine-Maritime, 77 360 ha dans le Calvados, 75 670 ha dans l'Orne et 38 720 ha dans la Manche.**
- **7,7 millions de céréales exportés depuis le port de Rouen pendant la campagne 2021-2022.**
- **79 quintaux de blé par hectare.**

Les faits marquants de 2023

En France, la campagne 2022-2023 a été marquée par la hausse des importations en blé de la Chine devenant le premier importateur mondial de blé, dépassant l'Égypte pour la première fois avec une augmentation des achats de 37,9 %, atteignant 13,4 Mt (millions de tonnes).

La production Française de blé tendre est en baisse (- 4,8 %), principalement due à la diminution des surfaces cultivées. Les exportations vers les pays tiers ont augmenté de 15,8 %, en particulier vers l'Afrique du Nord, et ont baissé de 20,3% vers l'Union européenne. Malgré une tendance à la baisse (-3,4 % sur un an), les prix restent élevés, atteignant en moyenne 292,80 €/t.

La production d'orges en France reste stable, affichant une légère baisse de 0,3 % à 11,4 Mt. Les exportations d'orges augmentent de 1,6 % à 6,3 Mt. Les ventes vers les pays tiers reculent de 8,1 %, en particulier vers le Maroc et la Chine. En revanche, les exportations vers l'Union européenne progressent de 13 %.

La production de maïs chute à 10,9 Mt (- 29,9 %) en raison de la baisse des surfaces et de la sécheresse estivale. Les exportations de maïs diminuent de 32,6 % à 3,8 Mt. Les importations de maïs, évaluées par FranceAgriMer, atteignent 712,1 Mt, enregistrant une augmentation significative de 44 % par rapport à l'année précédente.

La production de colza a atteint 4,5 Mt (- 37,0 %), alimentée par l'expansion des surfaces cultivées et l'amélioration des rendements. Cependant, les cours du colza à Rouen subissent une baisse de 25,2 %.